

La nouvelle Charte de la Ville de Montréal

Mémoire déposé le 8 avril 2004 à 12h45 sur les nuisances visuelles

J'ai participé au sommet de Montréal en 2002 et pour moi l'Environnement et développement durable, c'est un ensemble des mesures techniques, administratives, économiques, et sociales qui doivent permettre un développement harmonieux, rationnel et humain des agglomérations.

C'est aussi la préservation de la qualité du milieu de vie résidentiel pour pouvoir vivre dans un environnement agréable, même les rues de quartier résidentiel qui jouxtent un secteur industriel.

Je m'explique, je n'ai rien contre les enseignes publicitaires qui annoncent le produit ou le service de l'établissement.

Ce que je dénonce comme pollution visuelle, ce sont les Panneaux Publicitaires Autoroutiers que l'on appelle en anglais les Billboard.

Je m'explique, sur Jean-Talon O au coin de Lucerne il y a une croix de chemin et l'arrondissement CDN-NDG a permis qu'un panneau publicitaire soit installé à cet endroit c'est une nuisance visuelle, on peut compter sur les doigts d'une main les croix de chemin à Montréal. La question ne se pose pas, il ne devrait y avoir aucun panneau publicitaire devant une croix de chemin.

Sur Jean-Talon O au coin de Côte-des-Neiges et sur plusieurs édifices il y a des panneaux publicitaires qui sont sur les toits des immeubles, pour moi ce sont des nuisances visuelles, ils dégradent l'environnement.

Quand on sait que toute enseigne publicitaire est calculée selon sa superficie. Selon son emplacement et sa distance par rapport au niveau du trottoir ou de la voie publique et que le commerçant doit s'y soumettre. Pourquoi permettre ces panneaux publicitaires?

Je reste sur la rue Jean-Talon O entre Canora et Dieppe dans l'arrondissement Mont-Royal, de mon côté de la rue c'est résidentiel tandis que de l'autre côté de la rue, côté sud c'est un secteur industriel où on a permis l'implantation de panneaux publicitaires qui sont une pollution visuelle, devant nos maisons se sont des arbres que l'on devrait avoir, il doit y avoir un moyen pour que les secteurs mixtes vivent en harmonie.

Aussi certains arrondissements ont interdit ces panneaux publicitaires sur boulevard René-Lévesque et sur Sherbrooke et quand on me répond au conseil de la Ville de Montréal que l'arrondissement CDN-NDG cherche une nouvelle source de revenus, là il y a un problème. Doit-on placarder la Ville de Montréal de ces panneaux publicitaires pour augmenter ces revenus?

Dans ce cas la aussi bien permettre ces panneaux publicitaires sur le dôme de l'Oratoire St-Joseph et sur les édifices municipaux. Ce sont des arbres et la nature qu'il faut privilégié pas le contraire.

Autant les soucoupes sur les maisons et les grosses soucoupes sur les édifices sont une nuisance visuelle.

Autant les tempos qui étaient permis pour les abris de garage ,maintenant on en voit pour les entrées de maisons, c'est vraiment une nuisance visuelle.

On se doit de limiter les nuisances visuelles pour pouvoir vivre harmonieusement en ville.

Tout doit être fait pour limiter toutes les nuisances visuelles.

Voici mes réflexions à propos des nuisances visuelles pour La nouvelle Charte de la Ville de Montréal.

Francine Brodeur